

AUTO-MOTO ECOLE DU BUTOR

7 bis avenue de Lattre de Tassigny 97490 Sainte-Clotilde

Siret : 801 352 196 000 19

Agrément : E1397400320

Déclaration d'activité : 04973259797

DEROULEMENT DE LA FORMATION DU PERMIS « C ET CE »

Les catégories de permis

Le permis C (21 ans) permet de conduire des véhicules automobiles construits pour le transport de marchandises, pouvant accueillir 8 passagers au maximum en plus du conducteur et dont le PTAC excède 3 500 kg.

Le permis CE permet d'atteler une remorque ou semi-remorque (CE) dont le PTAC excède 750 kg. Les examens C et CE sont constitués de deux épreuves ; l'une dite hors circulation (HC) et l'autre appelée épreuve en circulation (CIR). Il est obligatoire de détenir l'épreuve HC pour pouvoir se présenter à l'épreuve CIR.

Epreuve HC » C = 30 minutes

Epreuve HC » CE = 60 minutes

Epreuve CIR = 60 minutes

L'épreuve hors circulation

Elle est découpée en plusieurs séries de tests :

- L'interrogation écrite a pour but de vérifier les connaissances du candidat dont l'acquisition peut difficilement être contrôlée dans la pratique.
- Il s'agit de répondre à 10 questions issues d'une banque de 200 questions, dans un temps imparti de 6 minutes.
- Un contrôle concernant les Vérifications de sécurité basiques, l'attelage et le dételage d'un ensemble.
- Un Thème tiré au sort, choisi par l'expert parmi le 6 existants.
- L'Interrogation Orale dont l'objectif est de s'assurer, au cours d'un échange, que le candidat possède des connaissances théoriques liées à la sécurité et qu'il est capable d'adapter sa conduite à des situations complexes. Cette épreuve individuelle est constituée d'un questionnaire tiré au sort parmi 12 fiches.

Le test de maniabilité

L'expert fait tirer au sort l'exercice de maniabilité au premier candidat de la matinée et au premier candidat de l'après-midi. Une fois l'exercice choisi, l'accompagnateur, dont la présence est obligatoire, positionne le véhicule sur le « point A » de la fiche de maniabilité. Pour la catégorie CE, la remorque est placée à côté du véhicule tracteur.

Dans les 5 minutes imparties :

- Ne pas déplacer, renverser ou incliner un obstacle, tant en marche arrière qu'en marche avant.
- Ne pas sortir de l'aire de manœuvre en franchissant la ou les lignes de rives avec la bande de roulement d'un pneu.
- Immobiliser le véhicule au point A, sans franchir la zone matérialisant :

AUTO-MOTO ECOLE DU BUTOR

7 bis avenue de Lattre de Tassigny 97490 Sainte-Clotilde

Siret : 801 352 196 000 19

Agrément : E1397400320

Déclaration d'activité : 04973259797

- La place de stationnement ;
- L'arrêt de précision.

L'examen Pratique

- L'épreuve en circulation dure 60 min et comprend :
- L'accueil, la vérification de l'identité ;
- La présentation de l'épreuve ;
- L'épreuve proprement dite ;
- Le bilan et la transcription du résultat.
- Sur un parcours varié, urbain pour un tiers, et routier, voire autoroutier ou assimilé, la conduite effective de 45 minutes devra comprendre une conduite autonome d'environ 10 minutes.

Le candidat devra savoir :

- S'arrêter sur un emplacement de stationnement puis le quitter ;
- Bien utiliser les rapports de la BV ;
- Suivre un itinéraire établi, en se guidant seul pendant la durée indiquée ;
- Appliquer le Code de la route ;
- Adapter son allure aux conditions de circulation (gabarit, signalisation) ;
- Adopter une allure normale respectant la sécurité de tous ;
- Conduire dans un souci d'économie (carburant, gaz à effet de serre) ;
- Faire preuve de courtoisie envers les usagers et les plus vulnérables.
- Il faut obtenir un minimum de 17 points et ne pas commettre de faute entraînant une élimination. L'expert communique le résultat au candidat et procède à un commentaire pédagogique à propos des points nécessitant un complément de formation. Un résultat favorable à l'épreuve en circulation entraîne la réussite à l'examen.

LES ERREURS ÉLIMINATOIRES

Avec ou sans intervention de l'expert, une erreur éliminatoire entraîne l'échec.

Elle est constituée en cas de :

- Circulation à gauche sur chaussée à double sens ;
- Franchissement d'une ligne continue ;
- Circulation sur bande d'arrêt d'urgence et/ ou voies réservées ;
- Non-respect d'un panneau d'accès interdit (routes et autoroutes) ;
- Circulation en sens interdit ;
- Non-respect d'un signal prescrivant l'arrêt.

En cas d'insécurité, l'expert peut également arrêter l'examen entraînant l'échec.

Dans tous les cas, sans en préciser le caractère éliminatoire, l'expert signale clairement cette erreur au candidat.

AUTO-MOTO ECOLE DU BUTOR

7 bis avenue de Lattre de Tassigny 97490 Sainte-Clotilde

Siret : 801 352 196 000 19

Agrément : E1397400320

Déclaration d'activité : 04973259797

Le programme de formation

COMPÉTENCES

Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul

Effectuer les vérifications courantes de sécurité du véhicule ou de l'ensemble et effectuer les exercices de maniabilité

Appréhender la route en fonction du gabarit du véhicule ou de l'ensemble dans des conditions normales de circulation

COMPÉTENCES ASSOCIÉES

- Connaître les principaux organes du véhicule/ensemble, les principales commandes et le tableau de bord.
- S'installer au poste de conduite.
- Effectuer les contrôles visuels avant la mise en route du moteur.
- Démarrer et s'arrêter.
- Utiliser la boîte de vitesses (selon l'équipement).
- Diriger le véhicule ou l'ensemble en marche avant et en marche arrière, en ligne droite et en courbe...
- Regarder autour de soi et avertir.
- Connaître les éléments constitutifs de la chaîne cinématique et leur principe de fonctionnement.

Avoir des connaissances sur l'ensemble des réglementations relatives au transport routier.

- Connaître les documents spécifiques au conducteur, au véhicule ou à l'ensemble et au transport routier.
- Connaître les équipements et le principe de fonctionnement des organes essentiels du véhicule ou de l'ensemble et savoir les vérifier.
- Connaître et adopter les attitudes élémentaires de sécurité (accès au véhicule, gestes et postures).
- Savoir réaliser :
 - un stationnement en créneau pour les C1 et C ;
 - une mise à quai pour les C1, C et C1E, CE ;
- Savoir réaliser un attelage et un dételage (spécifique C1E et CE).

- Rechercher la signalisation (notamment celle spécifique au véhicule conduit), les indices utiles et en tenir compte.
- Connaître et respecter les règles de circulation (notamment celles spécifiques au véhicule conduit).
- Positionner le véhicule ou l'ensemble sur la chaussée et choisir la voie de circulation.
- Utiliser toutes les commandes et adapter l'allure aux situations.

AUTO-MOTO ECOLE DU BUTOR

7 bis avenue de Lattre de Tassigny 97490 Sainte-Clotilde

Siret : 801 352 196 000 19

Agrément : E1397400320

Déclaration d'activité : 04973259797

- Tourner à droite et à gauche.
- Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité.
- Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire.

Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers

- Évaluer et maintenir les distances de sécurité.
- Croiser, dépasser, être dépassé.
- Négocier les virages de façon sécurisante.
- Connaître les caractéristiques des autres usagers (notamment les usagers vulnérables) et savoir se comporter à leur égard, avec respect et courtoisie.
- Quitter un stationnement, repartir après un arrêt et s'insérer dans la circulation.
- S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide.
- Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense.
- Connaître les règles relatives à la circulation inter-files des motocyclistes. Savoir en tenir compte.
- Conduire en déclivité.
- Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites.
- Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers tels que les tunnels, les ponts,...)

Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique

- Suivre un itinéraire de manière autonome.
- Connaître les principaux facteurs généraux de risques au volant, les facteurs plus spécifiques à la conduite des véhicules lourds et les recommandations à appliquer.
- Savoir préparer un trajet longue distance en autonomie.
- Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : Protéger, Alerter, Secourir.
- Savoir prendre en compte les passagers (spécifique transport en commun).
- Connaître les aides à la conduite (régulateur, limiteur de vitesse, ABS, aides à la navigation...).
- Avoir des notions sur l'entretien, le dépannage et les situations d'urgence.
- Pratiquer l'éco-conduite.

AUTO-MOTO ECOLE DU BUTOR

7 bis avenue de Lattre de Tassigny 97490 Sainte-Clotilde

Siret : 801 352 196 000 19

Agrément : E1397400320

Déclaration d'activité : 04973259797